

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUSNES

SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

Date de la convocation : 19/09/2023

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 10

Procurations : 2

Publication de la liste :

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUSNES se sont réunis, salle d'honneur de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur HANNEBICQ Franck, maire ;

Présents : 10

HANNEBICQ Franck, RAMETTE Laurent, GRYMONTREZ Jean-Valéry, TRINEL Alexandra, FRANCOMME Alain, LESAGE Brigitte, BIZET Patrick, SOUDAN Virginie, DEVAUX Fabrice et VITTU Delphine

Absent(s) représenté(s) : Mesdames PATTIN Laurence, EVRARD Adeline

Absent(s) ou excusé(s) : Monsieur CARON Nicolas

Quorum : 6

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame VITTU Delphine est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance

Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/06/2023.

Nouveauté sur les comptes-rendus de conseils municipaux. Il est demandé de nommer les élus qui s'abstiennent ou s'opposent aux votes effectués pendant les délibérations.

1 CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (SERVICES TECHNIQUE ET RESTAURATION SCOLAIRE)

Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services de restauration scolaire et technique

Rapporteur : M. le Maire

2 CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE)

Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de la restauration scolaire

Rapporteur : M. le Maire

3 CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (SERVICE TECHNIQUE)

Délibération création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique

Rapporteur : M. le Maire

4 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA PLUME MARLÉSIENNE

Délibération relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la plume marlésienne

Rapporteur : M. le Maire

5 SIGNATURE DE CHARTES D'ENGAGEMENT AVEC LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE LILLE ET SES SERVICES POUR ACCUEILLIR DES PERSONNES CONDAMNÉES À UN TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AU SEIN DE LA COMMUNE

Délibération relative à la signature de chartes d'engagement avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Pas-de-Calais antenne de Béthune / Verquigneul pour accueillir des personnes condamnées à un travail d'intérêt général au sein de la commune

6 DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Délibération relative à la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Rapporteur : M. le Maire

7 APPROBATION DU RAPPORT DU 15 JUIN 2023 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BÉTHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE

Délibération relative à l'approbation du rapport du 15 juin 2023 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Rapporteur : M. le Maire

8 CONVENTION « ATELIERS RADIO » AVEC LA MJEP D'ISBERGUES - SECTION BANQUISE FM

Délibération portant sur la convention « ateliers radio » avec la MJEP d'Isbergues - Section Banquise FM

Rapporteur : M. le Maire

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28/09/2023

Secrétaire de séance : Madame VITTU Delphine

- **Partenariat avec le Tribunal de Grande Instance de Béthune**

La municipalité s'est engagée en partenariat avec le tribunal judiciaire de Béthune à accueillir sur une année, une à deux personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général au sein d'un service public. Dans ce cadre, M. HENNION domicilié à SAINT-VENANT viendra, à compter du lundi 2 octobre, renforcer l'équipe technique de M. Joël HOUBART pour accomplir 140 heures de TGI au bénéfice de la commune.

9 POINTS DIVERS

- **Demande de prêt de la salle de l'Horloge par une association réalisant des comédies musicales**

Présentation par Pauline LESAGE de l'association « Parce qu'on Scène » composée d'une vingtaine de personnes qui met en scène des comédies musicales et des spectacles de danses et chants.

L'association est à la recherche d'une salle pour assurer leur répétition, le vendredi soir car celle prêtée jusqu'à présent par la ville de Guarbecque n'est plus disponible.

Il est décidé de mettre à disposition de l'association, à titre gracieux, tous les vendredis soir, la salle de l'Horloge et ce, sous réserve de sa disponibilité, dès ce vendredi 29 septembre,

En retour, l'association s'engage à présenter gratuitement sur la commune, un ou deux spectacles par an lors de ses festivités locales.

Une convention sera établie en ce sens.

- **Convention pour un atelier « radio » avec l'école Saint-Exupéry**

M. le Maire va signer une convention pour un atelier radio entre la MJEP/Radio Banquise d'Isbergues et l'école Saint-Exupéry.

- **Point sur « le Permis de Louer »**

M. le Maire annonce que « le permis de louer », mis en place par la communauté d'agglomération sur de nombreuses communes, va s'étendre à compter du 1^{er} janvier 2024 au secteur de Busnes.

Il s'agit d'un dispositif permettant de contrôler par le biais de visites, l'état d'un logement, avant toute signature d'un contrat de bail et d'éviter ainsi la location de biens indécents voire insalubres.

Chaque bailleur sur le secteur de Busnes a reçu cette semaine un courrier d'information.

Alexandra Trinel, Patrick Bizet et Fabrice Devaux sont intéressés par cette mission et recevront une formation assurée par la communauté d'agglomération.

- **Point sur la restauration scolaire**

Arrivée depuis septembre de Jérémy, nouveau Chef Cuisinier de 1001 repas, responsable de la restauration municipale.

Pas de remarque particulière notable. Tout semble bien se dérouler.

- **Point sur les travaux de voirie**

Jean-Valéry GRYPONPREY précise que la réfection de la voirie rue de l'Épinette Nord est en cours.

- **Point sur la préparation des Fêtes de Noël**

Comme chaque année, un colis composé de produits locaux sera offert aux aînés du village pour les fêtes de fin d'année. Le nombre d'aînés s'élève à 147 personnes et le budget alloué est de 45 euros.

Virginie SOUDAN est dans l'attente de devis. Une réunion aura lieu fin octobre pour discuter de ces préparatifs.

10 QUESTIONS DIVERSES

- **Quelques dates :**

- Le 29/09/2023 à 17 h 00 : rencontre avec les enseignantes
- Le 29/09/2023 à 18 h 30 : Assemblée Générale de l'APEL de l'école Sainte-Thérèse
- Le 02/10/2023 à 19 h 00 : réunion des membres de l'échalote en Fête
- Le 04/10/2023 de 18 h 30 à 20 h 30 : rencontre avec Monseigneur LEBORGNE, Evêque d'Arras à la salle des moyettes
- Le 06/10/2023 à 18 h 00 en mairie : remise de la layette
- Le 06/10/2023 à 19h30 : soirée des remerciements aux bénévoles de la foire à l'échalote
- Le 07/10/2023 de 10 h 00 à 18 h 00 : marché local au domaine du Quesnoy (17 exposants)

- **Demande d'aménagement de panneaux routiers rue de la Flandrie**

Plusieurs riverains ont fait part auprès de Virginie SOUDAN, de leurs inquiétudes quant à la dangerosité des automobilistes la rue de la Flandrie roulant à vive allure.

Ces derniers proposent de condamner le panneau stop de la rue de la Pierrière au profit de deux nouveaux panneaux, situés de part et d'autre de la chapelle « Notre Dame du Bon Secours » dans les deux sens de circulation. Ainsi, en forçant ces arrêts, la vitesse des automobilistes sera impérativement cassée dans cette rue.

Idée acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

- **Point sur la soirée du nouvel an**

Le comité des fêtes de Busnes organise une soirée de la Saint-Sylvestre à la salle des Moyettes.

- **Point sur le stationnement rue de Lillers**

M. Maxime GALLET a estimé les dimensions pour la matérialisation du stationnement rue de Lillers de 5, 50m minimum à 5, 80m maximum de chaque côté des trottoirs.